

Par délibération n° 2015\_022/CM du 6 juin 2015, le Conseil Municipal de Valle-di-Rostino a prescrit l'élaboration de la carte communale à l'échelle de son territoire communal.

*La carte communale détermine les modalités d'application des règles générales du règlement national d'urbanisme prises en application de l'article L101-3 du Code de l'Urbanisme. Elle est définie aux articles L. 161-1 et suivants, R. 161-1 et suivants du Code de l'urbanisme.*

Contrairement au PLU, elle ne peut pas réglementer de façon détaillée les modalités d'implantation sur les parcelles (types de constructions autorisées, densité, règles de recul, aspect des constructions, stationnement, espaces verts...) et elle ne peut pas contenir des orientations d'aménagement. Ce sont donc les dispositions du règlement national d'urbanisme qui s'appliquent alors aux constructions, aménagements et installations.

## **LE CONTENU DE LA CARTE COMMUNALE**

*La carte communale est un document d'urbanisme simple pour les petites communes. Elle leur permet de délimiter des secteurs où les constructions sont autorisées et où elles pourront délivrer des autorisations de construire.*

Cette carte comprend :

- Un rapport de présentation
- Un ou plusieurs, documents graphiques

Elle comporte en annexe les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol et les annexes relatives à l'assainissement et eau potable.

## **DONNÉES DE CADRAGE**

D'une superficie de 1560 hectares, le territoire communal est composé de 6 lieux de vie, répartis entre le secteur de la plaine ; **Campu-Rossu et Via Nova** et le secteur de montagne ; **Valle, Terlaia, Grate et Casa Pitti**.

Composé d'une population de 130 habitants à l'année (*sources : insee 2018*), dont la moitié se concentre principalement sur le village de Valle, la commune bénéficie d'un essor démographique amorcé depuis 2012. La proximité des pôles de Bastia, Corte, Biguglia entraîne des flux de population vers ces petites communes en périphérie, qui offrent un cadre de vie de qualité et un coût du foncier nettement plus bas que celui des villes les plus proches.

## **LES OBJECTIFS DE LA CARTE COMMUNALE DE VALLE-DI-ROSTINO**

Comment renforcer l'attractivité du territoire de Valle di Rostino ? En s'appuyant sur les atouts qu'elle possède et les exploiter :

- Préserver et renforcer l'attractivité du territoire communal, tout en protégeant les espaces naturels et le cadre de vie;
- Dimensionner le projet de la carte communale aux besoins réels et à sa capacité d'accueil
- Maintenir et soutenir l'activité agricole
- Maintenir en bon état l'ensemble des réseaux
- Respecter les principes d'urbanisation dans la continuité urbaine et limiter les extensions aux besoins uniquement
- Renforcer le parc locatif communal, avec réserve foncière communale disponible
- Préserver la biodiversité et veiller à la protection des paysages
- Préserver les cours d'eau dans le tissu urbain.

## **DOSSIER ENQUÊTE PUBLIQUE**

Dans le cadre de l'enquête, dont la durée est fixée par l'autorité organisatrice dans son arrêté d'ouverture, l'information du public est assurée au moyen du dossier d'enquête mis à disposition sur le lieu d'enquête et sur internet. Toute personne qui le souhaite peut participer à l'enquête en déposant une contribution sur les registres ouverts à cet effet sur le lieu d'enquête et par voie numérique.